

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Treizième session
Genève, 10 – 14 novembre 2025

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGEÉE DE LA SITUATION JURIDIQUE SUR LA TACHE N° 47

Document établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique

RESUME

1. L'Équipe d'experts chargée de la situation juridique est responsable de l'élaboration et de la révision des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI. Depuis la dernière session du Comité des normes de l'OMPI (CWS), l'équipe d'experts a examiné les révisions possibles de ces normes et recensé plusieurs domaines susceptibles d'être améliorés, notamment par l'ajout de nouveaux événements, la fusion ou la suppression d'événements existants, la reclassification d'événements et l'amélioration de la définition des descriptions ou des titres des événements. L'équipe d'experts s'est également employée à recueillir des informations sur la mise en œuvre de ces normes par les offices de propriété intellectuelle et les tables de correspondance qui sont publiées dans la [partie 7.13 du Manuel de l'OMPI](#) sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle.

RAPPEL

2. À sa troisième session tenue en 2013, le CWS a créé la tâche n° 47 dont la description est ainsi libellée :

“Élaborer une proposition relative à l'établissement d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle. Une fois cette tâche achevée, la proposition correspondante devrait être étendue aux marques et aux dessins et modèles industriels.”

Le CWS a également établi l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique et désigné le Bureau international comme responsable. (Voir les paragraphes 50 à 54 du document CWS/3/14.)

3. À sa cinquième session, tenue en 2017, le CWS a adopté la norme ST.27 de l'OMPI intitulée "Recommandation concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets" (voir les paragraphes 50 et 51 du document CWS/5/22).

4. À sa sixième session, tenue en 2018, il a adopté la norme ST.87 de l'OMPI intitulée "Recommandation concernant l'échange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels" (voir les paragraphes 102 et 105 du document CWS/6/34).

5. À sa huitième session, tenue en 2020, le CWS a adopté la norme ST.61 de l'OMPI intitulée "Recommandation concernant l'échange de données sur la situation juridique des marques" (voir les paragraphes 26 à 28 du document CWS/8/24). À cette même session, il a créé la tâche n° 47, dont la description actualisée est ainsi libellée :

"Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI; établir des documents d'appui pour faciliter l'utilisation de ces normes dans la communauté de la propriété intellectuelle; analyser la possibilité de fusionner les trois normes ST.27, ST.87 et ST.61; et soutenir l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP dans l'élaboration des composantes du schéma XML pour les données relatives à la situation juridique."

(Voir les paragraphes 114 à 117 du document CWS/8/24.)

6. À sa neuvième session, tenue en 2021, le CWS a approuvé une révision proposée de la norme ST.27 de l'OMPI relative à l'ajout d'"indicateurs d'événements". Il a également prié l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique d'examiner comment adapter les indicateurs d'événements et les indicateurs de procédure dans le cas des normes ST.61 et ST.87 (voir les paragraphes 45 à 53 du document CWS/9/25).

7. À sa dixième session, tenue en 2022, le CWS a pris note de la suggestion de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique de suspendre les travaux de fusion et a approuvé la révision qui en découle de la tâche n° 47, dont la description actualisée est désormais libellée comme suit :

"Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI; établir des documents d'orientation concernant l'utilisation de ces normes au sein de la communauté de la propriété intellectuelle; et aider l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP à élaborer des éléments de schéma XML pour les données relatives à la situation juridique."

(Voir les paragraphes 75 et 76 du document CWS/10/22.)

8. À sa onzième session tenue en 2023, le CWS a approuvé la révision proposée de l'annexe II de la norme ST.61 de l'OMPI. Le CWS a été invité à fournir des commentaires spécifiques sur la question de savoir si l'équilibre entre le nombre d'événements détaillés et d'événements clés est approprié (voir les paragraphes 122 et 146 du document CWS/11/28). À cette même session, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique a encouragé les offices de propriété industrielle à communiquer leur table de correspondance ou à actualiser leurs tables de correspondance publiées dans la [partie 7.13 du Manuel de l'OMPI](#).

9. À sa douzième session, tenue en 2024, le CWS a approuvé la proposition de révision des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI, qui étaient liées à des événements relatifs à la situation juridique. La révision de la norme ST.87 de l'OMPI a permis d'étoffer les données

supplémentaires reproduites à l'annexe II de la norme. Les autres révisions visaient à faire en sorte que les trois normes restent alignées.

PROGRES REALISES CONCERNANT LA TACHE N° 47

Objectifs

10. Dans le cadre de la tâche n° 47, telle que révisée à la dixième session du CWS, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique a recensé les objectifs suivants :

- améliorer les normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI, selon que de besoin;
- encourager et soutenir les offices de propriété industrielle dans la mise en œuvre les normes ST.27, ST.87 et ST.61;
- collaborer avec les offices de propriété industrielle pour tenir à jour leurs tables de correspondance entre les événements relatifs à la situation juridique et les événements visés par les normes ST.27, ST.61 et ST.87;
- travailler avec l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP pour l'élaboration des schémas XML permettant de saisir des données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels;
- être à l'écoute des besoins des offices de propriété industrielle concernant l'ajout d'indicateurs d'événements dans les normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI; et
- examiner les propositions en suspens au sein de l'équipe d'experts concernant les révisions des événements et des catégories figurant dans la norme ST.27 de l'OMPI.

Actions pertinentes pour l'année 2025

11. Pour atteindre ces objectifs, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique a prévu les activités suivantes pour l'année 2025 :

- poursuivre les discussions sur la révision des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI, selon que de besoin;
- organiser une formation sur les normes relatives à la situation juridique à la demande des offices de propriété industrielle;
- faciliter le partage des données d'expérience sur la mise en œuvre ou les intentions de mise en œuvre sur son espace wiki de l'équipe d'experts; et
- encourager les offices de propriété industrielle à mettre à jour régulièrement leurs tables de correspondance pour les normes ST.27, ST.61 et ST.87.

Difficultés ou dépendances potentielles

12. L'équipe d'experts a recensé plusieurs défis et dépendances qui pourraient avoir une incidence sur sa capacité à mener ses travaux :

- la participation active et la contribution des offices de propriété industrielle dans l'amélioration des normes de l'OMPI sur la situation juridique;
- la priorité accordée par les offices de propriété industrielle à la mise en œuvre des normes de l'OMPI sur la situation juridique; et

- le niveau d'implication des utilisateurs d'informations sur la propriété industrielle, y compris les observateurs officiels du CWS, dans la mise en œuvre et les processus de révision de ces normes. Ce retour d'information est jugé essentiel par les offices de propriété industrielle pour déterminer la priorité à accorder à la mise en œuvre des normes.

ÉVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS

13. Depuis la dernière session du CWS, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique a organisé une réunion en ligne le 27 mai 2025 pour examiner la mise en œuvre et les révisions potentielles des normes ST.27, ST.61 et ST.87. En ce qui concerne les révisions potentielles de la norme ST.27 de l'OMPI, l'équipe d'experts a examiné l'ajout de nouveaux événements, le regroupement ou la suppression d'événements existants, la reclassification de certains événements et l'amélioration de la définition des descriptions ou des titres des événements. Toutefois, l'équipe d'experts a indiqué qu'aucune proposition n'avait été soumise à ce jour.

14. L'équipe d'experts est convenue de mettre à jour les parties 7.13.1, 7.13.2 et 7.13.3 du Manuel de l'OMPI, dans le but d'y faire figurer une indication de la dernière mise à jour fournie par chaque office de propriété industrielle. L'équipe d'experts a indiqué que le Bureau international se coordonnera avec les offices de propriété industrielle dont les correspondances relatives à la situation juridique sont publiées dans les tables de correspondance afin de confirmer les dates de leurs dernières mises à jour et d'assurer leur publication en temps opportun.

Proposition de révision de la tâche n° 47

15. Compte tenu du fait que les schémas relatifs à la situation juridique des dessins et modèles industriels et des marques ont été élaborés et intégrés dans la version 8.0 de la norme ST.96 de l'OMPI, publiée le 1^{er} novembre 2024, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique propose de réviser la description de la tâche n° 47 comme suit :

“Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI; établir des documents d'orientation concernant l'utilisation de ces normes au sein de la communauté de la propriété intellectuelle; et soutenir l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et l'Équipe d'experts chargée des API dans l'amélioration des composantes XML existantes et l'élaboration des composantes JSON respectivement pour les situations juridiques, selon que de besoin.”

PROGRAMME DE TRAVAIL

16. L'Équipe d'experts chargée de la situation juridique poursuivra sa collaboration avec l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP, selon que de besoin, afin d'améliorer les composantes XML pour les événements relatifs à la situation juridique sur la base des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI. Les composantes relatives à la situation juridique ont déjà été intégrées dans la norme ST.96, et les travaux concernant la norme associée fondée sur le format JSON, à savoir la norme ST.97, pourraient débuter en coopération avec l'Équipe d'experts chargée des API.

17. L'Équipe d'experts chargée de la situation juridique encourage les offices de propriété industrielle à communiquer leurs tables de correspondance ou à actualiser les tables de correspondance existantes publiées dans la [partie 7.13 du Manuel de l'OMPI](#). L'équipe d'experts continuera de travailler sur les autres actions en cours mentionnées au paragraphe 10.

18. Parallèlement aux efforts qu'elle déploie actuellement pour recueillir des données d'expérience et des pratiques recommandées, l'équipe d'experts indique que le Bureau

international a adopté une approche plus souple pour fournir son soutien. Cela comprend la possibilité d'organiser des réunions bilatérales ou des sessions de groupe pour faciliter la mise en œuvre des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI ou pour réaliser des exercices de mise en correspondance en lien avec ces normes. Les offices de propriété industrielle nécessitant un soutien en ce sens sont invités à se mettre en relation avec le Bureau international.

19. *Le CWS est invité*

- a) à prendre note du contenu du présent document, en particulier du programme de travail mentionné aux paragraphes 16 à 18 et
- b) à approuver la proposition de révision de la description de la tâche n° 47 mentionnée au paragraphe 15.

[Fin du document]